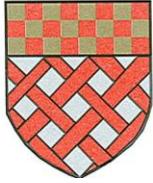


MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

25 Juillet 2018

Date de l'affichage

3 Août 2018

Délibération n°2018.08.01



OBJET :

**REPARATION DES VOIES ET
CHEMINS COMMUNAUX SUITE
AUX ORAGES ET INONDATIONS
DE JUIN 2018**

Demandes de subvention

| |
|---|
| Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12 |
|---|

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le deux août à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, Mme GODIN,

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le programme de réparations établi et exposé par la commission voirie,

Considérant que l'orage du 4 juin dernier a provoqué d'importantes inondations et abimé certaines parties des voies et chemins communaux,

Considérant que les fortes précipitations du week end suivant du 9 au 12 juin ont accentué et aggravé les dégâts existants sur les chaussées,

Considérant que les dommages subis concernent principalement des voies et chemins communaux situés sur une bande centrale du territoire communal,

Considérant que le montant de ces réparations a été estimé à 173 809.92 € HT par l'entreprise de travaux publics qui travaillait actuellement sur la commune,

Considérant qu'il convient de solliciter des aides, auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur des équipements des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, de la région qui a débloqué un fonds spécial et tout autre partenaire qui pourrait apporter son soutien financier,

Considérant que le montant des travaux restant à charge fera l'objet d'un emprunt

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'APPROUVER le programme de réparations des voies et chemins communaux
- DE SOLLICITER une aide financière auprès des différents partenaires (Etat, région, département...)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

25 Juillet 2018

Date de l'affichage

3 Août 2018

Délibération n°2018.08.02

**OBJET :****BUDGET ANNEXE « FOYER
LOGEMENT »****Décision modificative****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le deux août à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, Mme BETTON, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER, Mme GODIN,

Madame Valérie DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.03.05 en date du 26 mars 2018 relative à l'approbation du budget annexe du « foyer logement »

Considérant que dans le cadre des emplois aidés, l'agence de service et de paiement (ASP) nous rembourse une partie des salaires versés des personnes ayant signé ce type de contrat,

Considérant que malgré les arrêts de travail de l'agent, l'ASP a continué à verser l'équivalent des mois de salaires, il convient aujourd'hui de rembourser ce trop perçu non prévu au budget initial.

Considérant la nécessité de modifier les crédits de la manière suivante :

| Section de FONCTIONNEMENT | | |
|---------------------------|-----------|----------|
| Dépenses | | Recettes |
| C/673 | + 1 780 € | |
| C/022 | - 1 780 € | |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

DECIDE :

- DE PRENDRE cette décision modificative comme indiquée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette modification

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS